BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO
ECOWAS BANK FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT
BANCO DE INVESTIMENTO E DE DESENVOLVIMENTO DA CEDEAO

Département de l'Administration et des Services Généraux
Division des Services Généraux et du Patrimoine

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES ALLEGE POUR LA RÉNOVATION DU REVETEMENT DE LA COUPOLE DE LA SALLE DE CONFÉRENCE DE LA BIDC

Mars 2025

MAÎTRISE D'OUVRAGE :

La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC)

Adresse : 128, Boulevard du 13 Janvier, BP 2704, Lomé, Togo

Site web : www.bidc-ebid.org

Suivi des documents

Indice	Date	Modifications	Rédaction	Validation
A	10/03/2025	1ère version		

SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DU PROJET 4
1.1. Maître d'ouvrage 4
1.2. Objet du marché 4
1.3. Localisation et historique 4
2. CONSISTANCE DES TRAVAUX 4
2.1. Division en lots 4
2.2. Travaux à réaliser 4
Lot 1 : Revêtement de la toiture extérieure de la coupole 4
Lot 2 : Remplacement de la verrière autour de la coupole 4
Travaux communs aux deux lots 5
2.3. Approche architecturale et validation du maître d'ouvrage 5
3. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES 5
3.1. Matériaux et normes 5
3.2. Exécution des travaux 5
3.3. Sécurité et environnement 6
3.4. Garanties et maintenance 6
4. MODALITÉS DE CONSULTATION ET D'ATTRIBUTION 6
4.1. Critères d'éligibilité 6
4.2. Documents à fournir par les soumissionnaires 6
4.3. Offre Technique et validation architecturale 6
4.4. Offre Financière 7
4.5. Période de validité des offres 7
4.6. Visite de site 7
4.7. Date limite de dépôt des plis 7
4.8. Modalités de paiement 7

1. IDENTIFICATION DU PROJET

1.1. Maître d'ouvrage

Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC)

1.2. Objet du marché

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet la définition des prestations relatives à la rénovation de la coupole de la salle de conférence de l'immeuble de la BIDC. L'objectif est d'assurer la remise en état, l'amélioration de l'esthétique architecturale et des performances techniques de la coupole en matière d'étanchéité, d'acoustique et d'éclairage. La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes entreprises éligibles quel que soit leurs zones géographiques. Les groupements sont également autorisés avec un maximum de trois membres dont un chef de file.

1.3. Localisation et historique

L'immeuble de la BIDC est situé à **Lomé, Togo**. Conçu par **Pierre Goudiaby Atepa** et inauguré en **1990**, il représente un jalon important de l'architecture moderne en Afrique de l'Ouest. La coupole, avec son **revêtement en mosaïque inspiré de motifs africains**, est une composante centrale du design architectural. **Depuis sa construction, aucune intervention majeure n'a été réalisée sur cet élément**.

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

2.1. Division en lots

La présente consultation est divisée en deux lots distincts :

- **Lot 1 : Revêtement de la toiture extérieure de la coupole**
- **Lot 2 : Remplacement de la verrière autour de la coupole**

Les entreprises soumissionnaires peuvent postuler pour un ou les deux lots.

2.2. Travaux à réaliser

Lot 1 : Revêtement de la toiture extérieure de la coupole

- Diagnostic et évaluation de l'état actuel du revêtement.
- Dépose des matériaux existants abîmés.
- Traitement des éléments de structure pour assurer l'étanchéité et la durabilité.
- Pose d'un revêtement étanche et résistant aux intempéries, en conservant ou restaurant les motifs de la mosaïque existante.
- Mise en place d'un système de drainage pour l'évacuation des eaux de pluie.

Lot 2 : Remplacement de la verrière autour de la coupole

- Dépose de la verrière existante en respectant les mesures de sécurité.
- Fourniture et pose de nouveaux vitrages haute performance (contrôle solaire, isolation thermique et acoustique).
- Installation d'une structure métallique ou en aluminium pour le maintien des vitrages.
- Mise en place de joints d'étanchéité et traitement des raccords avec la structure de la coupole.

Travaux communs aux deux lots

- Mise en place d'un périmètre de sécurité et d'échafaudages conformes aux normes en vigueur.
- Protection des zones adjacentes pour prévenir les dégradations.
- Tests de conformité et réception des travaux.

2.3. Approche architecturale et validation du maître d'ouvrage

Afin d'assurer une amélioration esthétique et fonctionnelle de la coupole en **conception-réalisation**, les entreprises devront **inclure un architecte dans leur équipe** et proposer une approche architecturale cohérente avec l'existant.

L'architecte en charge devra :

- Proposer un **concept architectural valorisant la coupole** en accord avec son contexte historique et symbolique.
- Intégrer des **améliorations esthétiques et techniques** tout en respectant l'identité du bâtiment.
- Collaborer avec le maître d'ouvrage pour la **validation des propositions avant exécution**.
- Prévoir une **modélisation visuelle (rendus 3D, esquisses, plans détaillés)** pour faciliter la validation du projet.

La mise en œuvre des travaux ne pourra débuter qu'après **approbation officielle du maître d'ouvrage**.

3. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

3.1. Matériaux et normes

- Tous les matériaux utilisés doivent être conformes aux normes internationales et locales en vigueur.
- Les entreprises soumissionnaires devront proposer des solutions garantissant la conservation de l'esthétique et la pérennité des ouvrages.

3.2. Exécution des travaux

- Les travaux doivent être réalisés selon les règles de l'art par des entreprises qualifiées.
- Respect des délais fixés dans le calendrier d'exécution.

- Respect strict des exigences en matière de conservation patrimoniale, notamment pour le revêtement en mosaïque.

3.3. Sécurité et environnement

- Respect des normes de sécurité et d'hygiène sur chantier.
- Mise en place de dispositifs limitant les nuisances sonores et la pollution des matériaux déposés.

3.4. Garanties et maintenance

- Garantie de parfait achèvement.
- Assurance décennale couvrant les défauts éventuels après travaux.
- Plan de maintenance pour assurer la pérennité des installations.

4. MODALITÉS DE CONSULTATION ET D'ATTRIBUTION

4.1. Critères d'éligibilité

Pour être éligible, les prestataires doivent impérativement répondre au minimum aux critères ci-après :

- Être une entreprise spécialisée dans les BTP ;
- Avoir exécuté ces cinq dernières années au moins trois travaux similaires appuyés par les attestations de bonne exécution dûment établies par les autorités contractantes bénéficiaires ;
- Avoir une capacité financière égale au moins à deux fois le montant prévisionnel de votre offre pour cette mission.

4.2. Documents à fournir par les soumissionnaires

- Copie du registre de commerce et du crédit mobilier ;
- Copie de la carte d'opérateur économique ;
- Copie des attestations de bonne exécution des travaux similaires réalisés ces dernières années.

4.3. Offre Technique et validation architecturale

L'offre technique doit comporter au minimum :

- Les plans d'exécution et rendus visuels du projet ;
- La liste du matériel à mobiliser ;
- Le chronogramme de réalisation des travaux ;
- L'approche méthodologique et sécuritaire proposée ;
- Le CV de l'architecte et des intervenants clés ;
- Toute autre information ou documentation utile.

Le projet devra être soumis pour validation au maître d'ouvrage avant l'exécution.

4.4. Offre Financière

L'offre financière devra être forfaitaire et libellée en FCFA HT-HD ou dollars US.

En cas d'attribution du contrat, la BIDC fournira à l'entreprise retenue, une attestation d'exonération des droits et taxes dont elle bénéficie en vertu de son statut diplomatique. La langue du marché sera le français ou l'anglais.

4.5. Période de validité des offres

La durée de validité de l'offre devra être de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt.

4.6. Visite de site

Afin de permettre aux soumissionnaires d'apprécier la consistance des travaux, une visite de site recommandée sera organisée le **15 avril 2025 à partir de 10 heures GMT** dans les locaux de la BIDC, sis à 128 Boulevard du 13 janvier.

4.7. Date limite de dépôt des plis

Les offres seront déposées sous pli fermé au **secrétariat du Directeur de l'Administration et des Services Généraux, porte 505 D**, sis au **5ème étage, aile droite de l'immeuble**. Les offres parvenues au-delà de cette date ne seront pas acceptées.

La date limite de dépôt des plis est fixée au plus tard le 29 avril 2025, à 10 heures TU. Les offres envoyées par courrier électronique ne seront pas acceptées. Toutefois, les plis expédiés par voie postale (DHL, EMS, Chronopost, etc) peuvent être acceptés, le cachet de la poste faisant foi.

L'ouverture des plis en présence des soumissionnaires qui le souhaitent aura lieu le même jour **29 avril 2025 à partir de 10h30 minutes** dans la salle de réunion du 11ème étage aile gauche de l'immeuble.

4.8. Modalités de paiement

Le paiement des prestations s'effectuera conformément à l'offre financière, par virement après service fait et sur présentation de la facture accompagnée du procès-verbal de réception provisoire signé par les deux parties.

4.9. Demandes d'informations complémentaires

Pour toute demande de clarifications additionnelles, prière vous adresser par courriel à la Personne responsable des marchés à l'adresse secretariatdasg@bidc-ebid.org/ichabimougnan@bidc-ebid.org **au plus tard le 22 avril 2025.**

Fait à Lomé le 20 mars 2025

La Personne Responsable

Des Marchés Publics

ANNEXES PHOTOGRAPHIQUES

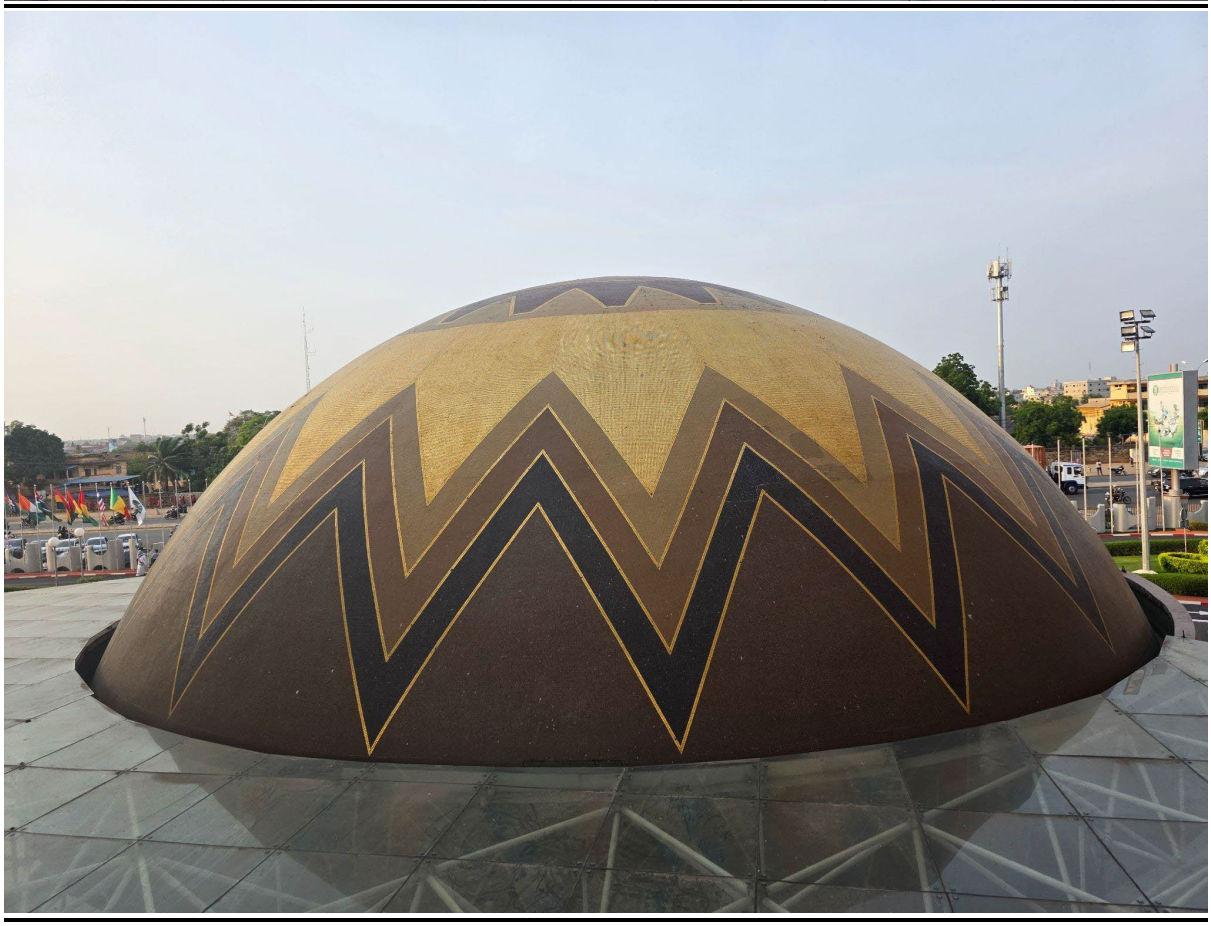

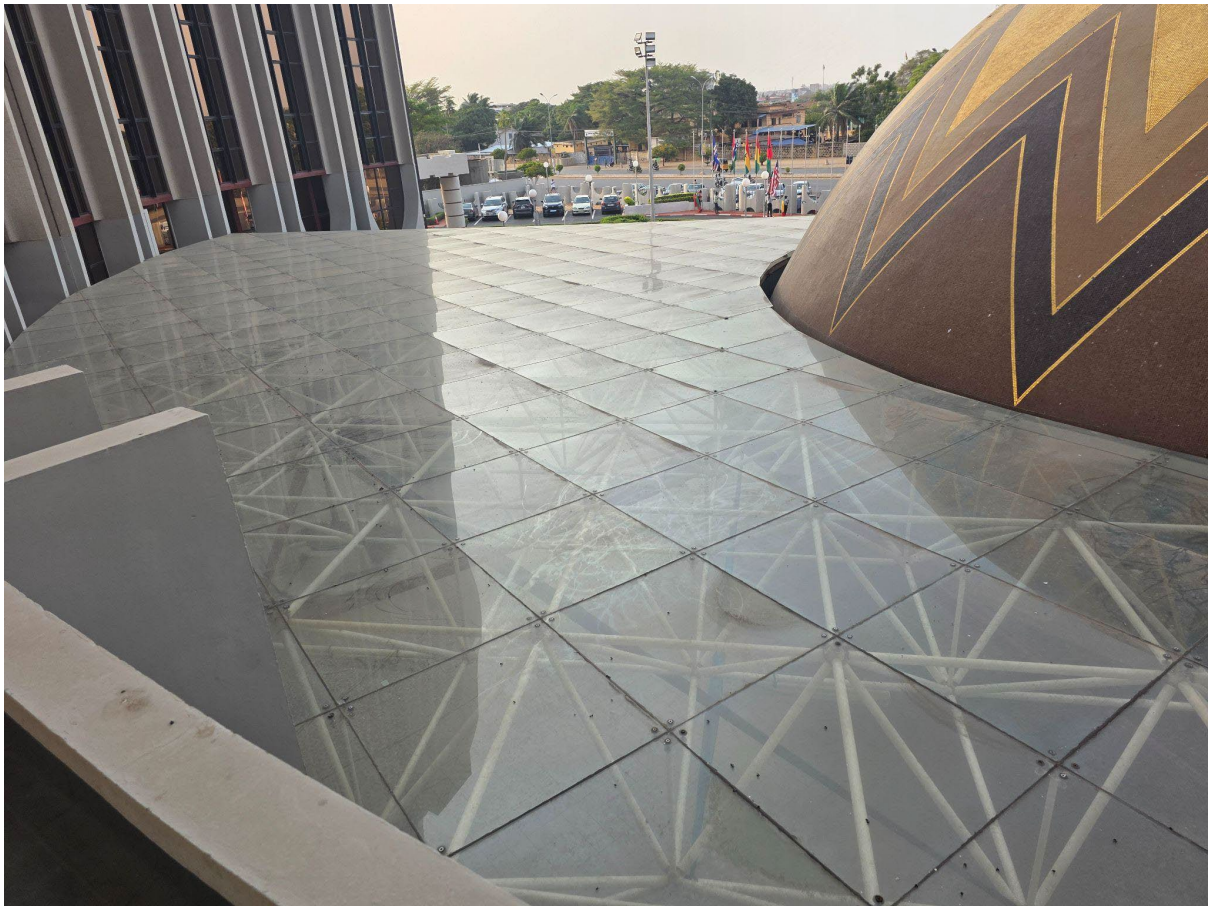

Lot 1 et Lot 2